

**PROJETS DE RESOLUTION PROPOSES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE MACSF assurances DU 12 MAI 2026**

**PREMIERE RESOLUTION**

*(Approbation des comptes sociaux 2025)*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et des comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont arrêtés par le conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 61 254 398,44 euros.

Elle décide d'affecter ce résultat en totalité au poste Réserve générale pour éventualités.

**DEUXIEME RESOLUTION**

*(Approbation des conventions réglementées)*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant les opérations visées au paragraphe I de l'article R 322-57 du code des assurances, approuve la convention d'intégration fiscale signée le 17 décembre 2025 entre la société MACSF assurances et MACSF SGAM, ainsi que ses effets pour l'exercice écoulé.

**TROISIEME RESOLUTION**

*(Approbation des contrats d'assurance souscrits par un administrateur et sa famille auprès de la Mutuelle)*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés, leurs conjoints, ascendants et descendants, visés au paragraphe IV alinéa 2 de l'article R 322-57 du code des assurances, et statuant sur ledit rapport, déclare approuver les contrats qui y sont mentionnés.

**QUATRIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Caroline LUSTMAN, médecin, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

**CINQUIEME RESOLUTION**

*(Nomination d'un administrateur)*

L'assemblée générale nomme Monsieur Arnaud LEVEQUE, chirurgien-dentiste, en qualité d'administrateur pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

**SIXIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour les formalités)*

Sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prescrites par la loi et les règlements.



A la suite du renouvellement et de la nomination ci-dessus, les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice :

- 2026 pour Messieurs EVEILLEAU et TSIANG,
- 2027 pour Madame CARPENTIER et Monsieur LAQUEILLE,
- 2028 pour Madame DOUBECK et Monsieur VIALE,
- 2029 pour Mesdames HUGON et VINIKOFF,
- 2030 pour Madame CAMBON et Messieurs TROUILLER et VAZQUEZ,
- 2031 pour Madame LUSTMAN et Monsieur LEVEQUE, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale.